



www.fnte.cgt.fr

## Compte rendu

Le Comité Technique du CMG de Toulon s'est réuni le lundi 27 juin 2016.

Dans sa déclaration qui est jointe en annexe, la CGT\* a tenu à réaffirmer qu'elle ne lâchait rien en matière de revendications sur les salaires et sur la défense des emplois.

L'ordre du jour, détaillé ci-après, a ensuite été abordé.

### **1 – Bilan Social 2015 :**

Sur les effectifs civils, ils ont encore diminués.

Sur le total global de la zone du CMG, nous comptabilisons 6704 agents en effectifs réalisés + 2333 avec la DGA, le SID, la DGGN et le SGA.

Pour les GSBdD, 1647 emplois autorisés figurent dans le REO 2015 contre 1969 en 2014.

Quand on constate que la moyenne d'âge se situe à 49,43 ans, nous réaffirmons le besoin urgent de recrutements.

En 2015 des concours ont été ré-ouverts dans tous les corps de fonctionnaires et il va en être de même en 2016. Ils sont encore loin pour l'instant de correspondre aux besoins.

### **2 – Plans de formation :**

**Pour 2015 :** 4015 formations ont été retenues et 91,98 % d'entre elles ont été réalisées.

**Pour 2016 :** le taux de réalisation au 13 mai 2016 était de 70%.

**Pour le plan 2017 :** Une enquête réalisée par le CMG, fait apparaître un état néant (aucune demande de formation) pour 3129 personnels.

La question se pose sur la prise en compte et le sérieux des entretiens de formation.

Concernant les DIF qui relèvent de la validation des CMG, voici tout d'abord un rappel des critères que le ministère a établi et que nous continuons à contester :

**Répondre à des besoins professionnels,**

**Concrétiser des projets d'évolution professionnelle.**

Avec de telles orientations, qu'elle est la différence avec la formation continue ?

**Que devient le droit individuel à la formation (DIF)?** qui devrait pouvoir répondre à un simple besoin d'épanouissement personnel.

Le CMG a convenu que l'esprit du DIF était de plus en plus galvaudé mais qu'il devait faire des choix en fonction des orientations données. Il nous faudra donc protester plus fort avec les salariés.

Sur la base de cette réalité, la CGT s'est abstenue pour le vote.

**Voici à présent le détail de ces DIF:**

596 demandes recensées dont 396 confirmées par les agents et 192 retenues ( 48,50% ) pour un budget de 36489 euros.

### **3- La Mission Paye du CMG Toulon :**

Paie réelle alliance au CMG Toulon depuis mai 2015.

Cela a impliqué, une multitude de dossiers et une charge de travail difficile à gérer au regard des effectifs très insuffisants.

Pour prendre un simple exemple: Le « simple » transfert du CMG de Lyon vers celui de Toulon correspondait à 3544 dossiers. La bataille pour l'emploi est donc plus que jamais à poursuivre et à intensifier !

La CGT a une fois de plus protesté contre les retards qui subsistent encore dans la réception des bulletins de salaires et sur la lisibilité de ces derniers ( plus possible d'identifier le détail des heures d'astreintes, de travaux insalubres, etc... ). Ce problème étant national, Le CMG nous a promis d'intervenir de nouveau auprès de la DRH-MD

### **4- La Mise en œuvre du PPCR :**

Exemple d'application aux corps des SA et des TSEF:

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :** suppression de la référence à la durée moyenne d'échelon et bénéfice de 6 points d'indices majorés supplémentaires par la transformation de primes en points.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :** nouvelle grille avec modification de la durée de certains échelons.

Exemple, pour le 1<sup>er</sup> grade diminution de la durée du grade ( passage de 31 ans à 30 ans ).

Gains de points d'indices majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Exemple, jusqu'à 12 points pour le 1<sup>er</sup> grade.

### **5- La Mise en œuvre du RIFSEEP pour le corps des Secrétaires Administratifs :**

Les SA sont classés en trois groupes en ce qui concerne l'IFSE. Ce classement prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, date à laquelle le corps des SA a été rattaché au RIFSEEP.

Les socles indemnitaires de l'IFSE des SA du ministère de la défense sont les suivants :

Groupe 1 : 8200 € bruts par an pour l'administration centrale et 7100 € bruts pour les services déconcentrés.

Groupe 2 : 7900 € bruts par an pour l' AC et 6800 € bruts par an pour les SD.

Groupe 3 : 7600 € bruts par an pour l' AC et 6500 € bruts par an pour les SD.

Chaque agent doit être informé individuellement du groupe dans lequel il est placé, au regard de son poste de travail.

La CGT a indiqué que cela n'avait pas été le cas pour tous les personnels de catégorie C, déjà rattachés au RIFSEEP.

Il est bon de rappeler que la CGT n'a pas signé le PPCR ( comme la majorité des autres syndicats de la fonction publique ) et que le gouvernement avait fait malgré tout fait passer son projet en force ( il s'agit d'un véritable 49-3 social ), comme il tente d'ailleurs de le faire actuellement pour la « loi travail ».

Concernant le RIFSEEP, la CGT y est également opposée ( voir le dernier tract fédéral ).

En effet, même si ces deux mesures vont créer l'illusion ponctuelle d'une augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés concernés, elles ne constituent pas une situation pérenne en matière de salaires et de déroulements de carrières et instaurent un salaire individualisé « au mérite » qui va servir d'arme de division pour les employeurs.

## **5 - En Conclusion :**

**Comme le revendique la CGT , il est donc plus que temps de prendre compte les véritables revendications des personnels en matière de salaires et d'emplois !**

**Mais pour exiger un vrai changement, nous avons besoin de nous mobiliser massivement.**

**Nous avons aussi besoin de faire grandir le rapport de force durablement.**

***Pour y parvenir, renforçons le syndicalisme de lutte,  
avec plus d'adhérents CGT !***

Toulon, le 27 juin 2016

\*Les représentant CGT présents étaient : Bernard BOURDELIN de la Base de Défense de Marseille-Aubagne et Clément JEHAN de la Base de Défense de Toulon.

## **POUR FAIRE GAGNER MES REVENDICATIONS JE ME SYNDIQUE**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Age : ..... Profession :.....

Établissement : .....

**Bulletin à renvoyer à la FNTE - CGT 263, rue de Paris –  
93515 Montreuil Cedex Tél. 01.55.82.89.00 - Fax : 01.55.82.89.01**

**E- mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)**

**(Ou à remettre au responsable CGT de votre établissement)**



## Déclaration Liminaire de la CGT

**Réunion du Comité Technique du CMG de Toulon : Lundi 27 juin 2016**

*Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,*

Notre déclaration liminaire sera brève car l'ordre du jour de ce CT est chargé et porte essentiellement sur les plans de formation.

La réunion d'aujourd'hui se situe encore dans un contexte qui est toujours marqué par des menaces lourdes concernant les emplois, les conditions de travail et les salaires des personnels.

Ces menaces lourdes dans notre ministère, ne sont pas déconnectées du combat interprofessionnel que nous menons depuis plusieurs mois contre la « loi travail » et les attaques que subissent les ouvriers de l'état contre leur statut.

La surdité d'un gouvernement aux abois qui se transforme à présent en autoritarisme, allant même jusqu'à tenter d'interdire les manifestations, ne nous fera pas céder sur le combat légitime que nous continuerons à mener jusqu'à la prise en compte de nos revendications.

C'est ce que nous exprimerons également au CTM de demain qui devrait se tenir en présence du Ministre de la Défense.

Pour notre CMG qui a déjà subi la « liste noire » de juillet 2008 et les annonces du 15 octobre 2014 qui touchent encore plusieurs de nos établissements, nous disons encore une fois que nous n'accepterons plus aucune dissolution ou autre réorganisation conduisant à réduire encore notre masse salariale et nos missions.

Nous dénonçons une fois de plus le gel des salaires qui dure depuis 6 ans pour tous les agents qui ne vont pas se contenter des aumônes que compte octroyer le ministre de la fonction publique en terme de points d'indice pour 2016 et 2017.

Ce n'est pas non plus le RIFSEEP qui va répondre à leurs attentes, car il constitue une mauvaise réponse à la revalorisation des salaires dans la fonction publique. Pour la CGT, il constitue même une attaque du statut du fonctionnaire qui garanti la distinction du grade et de la fonction car la rémunération de l'agent doit continuer à dépendre du grade et non du métier qu'il exerce ou du service où il travaille. C'est à notre avis, une garantie pour son indépendance.

Le RIFSEEP qui figure à l'ordre du jour de notre CT d'aujourd'hui, nous conduit vers une fonction publique d'emplois où la notion de « métiers » remplacera les garanties liées à la réussite à un concours, au droit à la carrière et au statut. Le « bon emploi » faisant le « bon agent », le RIFSEEP met en concurrence les salariés sur les postes.

**Nous ne voulons pas de groupes qui divisent les personnels, Nous ne voulons pas de l'arbitraire des employeurs. Nous voulons au contraire une revalorisation du point et des carrières !**

Nous allons conclure notre courte déclaration pour aborder la formation professionnelle qui est le sujet majeur de notre réunion.

Tout d'abord, nous réaffirmons que le budget alloué par agent est toujours très insuffisant pour correspondre aux besoins.

Enfin, comme il l'est d'ailleurs indiqué dans les documents de préparation que vous nous avez adressés,

nous craignons nous aussi que le nouveau fonctionnement pour l'achat et la réalisation des formations et les contraintes géographiques qu'elles vont entraîner, ne provoquent une hausse des désistements de stagiaires plus importantes encore que celles que nous constatons déjà, année après année.

Nous resterons donc très vigilants sur la mise en œuvre des plans de formation et sur leur réalisation car, la formation c'est de l'argent mais c'est aussi et surtout, du progrès social pour les salariés.

**LA CGT QUAND A ELLE, CONTINUERA TOUJOURS D' ETRE A LEUR COTE !**

**Toulon, le 27 juin 2016**